



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE DÉCISION N° AU-18-234
MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DE
L'INFOGERANCE INFRA WIFI EN DATE DU 17 JUILLET 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 ; portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 6^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance, l'assistance de l'infogérance infra WIFI avec le rajout aux prestations complémentaires (art. 4 de l'avenant n°1) de la borne MR74 (ou modèles supérieurs) ainsi que les accessoires et l'assistance technique ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ZEN CONNECT de signer un avenant au contrat de maintenance et d'assistance de l'infogérance infra WIFI;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ZEN CONNECT – 14 rue Soleillet – BL30, 75020 Paris représentée par son Directeur Général, Monsieur Olivier MARNAC un avenant au contrat de maintenance et d'assistance ;

Le montant annuel de l'avenant en plus value dans les prestations complémentaires, s'élève à 1860,30 euros HT (mille huit cent soixante euros et trente centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180717-lmc1H5490H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/07/2018 Date de Publication : 17/07/2018
